



Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire

Du Sappey en Chartreuse et de Sarcenas

Place des Justes

38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE

Contact : peri.sigs@gmail.com

Tel 04 76 27 62 65

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

DU MARDI 16 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 16 décembre 2025, le Conseil syndical du SIGS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du restaurant scolaire.

Nombre d'Elus : 6

Date de convocation du Conseil Syndical : 11/12/2025

ELUS PRESENTS : Anne-Marie MICHALET, Anne BARRAND, Elsa GAUTIER, Jean CLOT, Annie PRAT

ABSENTS REPRESENTES : Laurette AIMONETTI

ABSENTS :

PERSONNES EXTERIEURES PRESENTES : Dominique QUILLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Elsa Gautier

ORDRE DU JOUR :

- Modification des statuts du SIGS
- Convention portant sur la participation financière de la collectivité aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire implanté sur le territoire de la commune de Crolles.
- Convention de mise à disposition d'une employée communale au profit du SIGS, en vue d'assurer le remplacement des agents absents pour cause d'arrêt maladie
- A compter du 1^{er} janvier 2026, une participation de l'employeur au titre de la mutuelle des agents sera intégrée au salaire, en application du décret n°2022-58. Le montant de cette participation qui devra être d'au minimum 15€, sera discuté lors du Conseil
- Le tarif appliqué aux personnes extérieures au SIGS pour la prise des repas, actuellement fixé à 4.60€ fait l'objet d'une révision. Ce montant diffère du tarif de 5.45€, correspondant à l'avantage en nature « repas » défini par l'URSSAF.
- Régime de contribution financière applicable aux communes non adhérentes à l'établissement scolaire
- DM

QUESTION DIVERSES

Délibération 2025 12 16 11 SIGS D :

Modification des statuts du SIGS

Madame la Présidente propose la modification des statuts du SIGS, conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur. La modification principale concerne le nombre de représentants de chaque commune siégeant au SIGS, qui devient :

- 4 sièges pour le Sappey en Chartreuse
- 3 sièges pour Sarcenas

Pour rappel, il y avait 3 sièges par communes précédemment.

Le conseil après en avoir délibéré approuve la modification des statuts à l'unanimité.

.....

Délibération 2025 12 16 12 SIGS D :

Contribution centre médico-scolaire

Madame la Présidente propose la convention relative à la participation financière de la collectivité aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Crolles, sur la base de 0,75 euros par élèves du premier degré. Il s'agit du centre prenant en charge les visites médicales obligatoires à l'école.

Le conseil après en avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

.....

Délibération 2025 12 16 13 SIGS D :

Remplacement agents

Madame la Présidente propose la convention de mise à disposition d'une employée communale au profit du SIGS, en vue d'assurer le remplacement des agents absents pour cause d'arrêt maladie. Sylvie GAT, en plus de ses missions pour la mairie du Sappey, travaillera au SIGS le mercredi toute la journée, et remplacera le cas échéant du personnel absent sur le temps méridien.

Le conseil après en avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

.....

Délibération 2025 12 16 14 SIGS D :

Participation employeur mutuelle

A compter du 1^{er} janvier 2026, une participation de l'employeur au titre de la mutuelle des agents sera intégrée au salaire, en application du décret n°2022-58. Le montant de cette participation qui devra être d'au minimum 15€, sera discuté lors du Conseil.

Pour le décret n°2022-581 applicable à toute la fonction publique territoriale, la participation employeur minimale pour la complémentaire santé (mutuelle) est fixée à 15€ par mois et par agent, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette participation est en référence à un « montant de référence » de 30€ /mois. 50% de ce montant = 15€

Ce 15€ est un plancher obligatoire. L'employeur territorial peut décider (par délibération après avis du comité social territorial) d'un montant plus élevé, voire couvrir la totalité de la cotisation payée par l'agent.

Le conseil après en avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

.....

Délibération 2025 12 16 15 SIGS D :

Révision tarif repas extérieures au SIGS

Le tarif appliqué aux personnes extérieures au SIGS pour la prise des repas, actuellement fixé à 4.60€ fait l'objet d'une révision. Ce montant diffère du tarif de 5.45€, correspondant à l'avantage en nature « repas » défini par l'URSSAF.

Le conseil après en avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

.....

2025 12 16 16 SIGS D :

Contributions communes non adhérentes

Régime de contribution financière applicable aux communes non adhérentes à l'établissement scolaire. S'offrent les options de calculer cette contribution selon les coûts obligatoires moyens nationaux, ou selon les coûts obligatoires à l'école du Sappey.

Le conseil après en avoir délibéré propose de s'appuyer sur les coûts moyens nationaux.

.....

Questions diverses :

Dominique Quillard signale :

- Que les alarmes des 2 bâtiments de l'école ne sont pas reliées → problème à régler rapidement
- Il faut installer des alarmes anti-intrusion, qui devraient être budgétées sur 2026.
- Fin de vie des vidéo projecteurs et du parc d'ordinateur : prévoir un remplacement échelonné ? Achat neuf ou reconditionné ? leasing ? Étudier si le coût par mois en leasing Voir avec ordi ethik.
- Les portes coupe-feu sont régulièrement bloquées en position ouverte.

FICHE DE PRESENCE

CONSEIL DU 16/12/2025

Anne-Marie MICHALET	
Anne BARRAND	
Elsa GAUTIER	
Annie PRAT	
Jean CLOT	
Laurette AIMONETTI	